

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 8 juillet 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

19-07-163

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
  - .1 Séance ordinaire du 10 juin (R)
  - .2 Séance extraordinaire du 12 juin (R)
  - .3 Séance extraordinaire du 2 juillet (R)
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)
6. Développement de la rue de l'école et Ste-Marie (R)
  - .1 Règlement modifiant le règlement de zonage – deuxième projet de règlement (R)
  - .2 Règlement modifiant le règlement permis et certificats – adoption du règlement (R)
  - .3 Règlement modifiant le PIIA – adoption du règlement (R)
  - .4 Règlement modifiant le règlement de construction –projet de règlement (R)
7. Contrats et services
  - .1 Pavage Axion (R)
8. Ministère des transports
  - .1 Problématique de fossé à la hauteur du 332, rang double – aviser la MTQ (R)
  - .2 Problématique de vitesse – 306, rang Double (R)
9. Approbation PIIA
  - .1 4, rue Terrasse Vincent(R)

- .2 173, rue Principale (R)
- 10. Dérogation mineure
  - .1 65, rue du Forgeron (R)
  - .2 316, chemin Grande Ligne (R)
- 11. Comité consultatif d'urbaniste – nouveau membre – Diane Lemieux (R)
- 12. Politique d'immobilisation (R)
- 13. Finances
  - .1 Flux de trésorerie
  - .2 Adoption des dépenses (R)
  - .3 Rapport financier mai 2019 - Immobilisation
- 14. Autorisation pour monsieur Charles Whissell :
  - a) Autres fonctions du directeur général par intérim (R)
  - b) Signataire autorisé effets bancaires (R)
  - c) Représentant autorisé chez Revenu Québec – clicSEQUUR (R)
- 15. Correspondances au conseil
  - .1 – TECQ nouvelle programmation – modalité – travaux eau – voirie à venir
  - .2 – CPTAQ – Dossier Ferme Jybault
  - .3 – CPTAQ – dossier Audrey-Anne Dagenais
  - .4 – Association des pompiers volontaires - remerciement
  - .5 – MRC Beauharnois-Salaberry – Rapport du CSP et rapport constat d'infraction
  - .6 – MMQ – Schéma de couverture de risques en incendie
  - .7 - FQM – Renouvellement du Pacte fiscal 2019-2021
- 16. Rapport des élus
- 17. Dépôt des rapports internes
  - .1 Inspecteur en bâtiment :
    - .a) Statistiques des permis et des certificats – mois de juin 2019 – Sommaire
- 18. Varia
  - .1 Fossé le long des routes
  - .2 Prise de données pour la vitesse au coin chemin et montée Grande Ligne
- 19. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 20. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbal**

#### **3.1 Séance ordinaire du 10 juin 2019**

19-07-164

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

#### **3.2 Séance extraordinaire du 12 juin 2019**

19-07-165

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **3.3 Séance extraordinaire du 2 juillet 2019**

19-07-166

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4. Suivi du dernier conseil**

Il n'y a aucun suivi du dernier conseil.

### **5. Première période de questions du public**

Aucune question du public.

### **6. Développement de la rue de l'École et Ste-Marie**

#### **6.1 Règlement modifiant le règlement de zonage – deuxième projet de règlement numéro 405-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie et modifier les normes relatives au projet intégré**

Le deuxième projet de règlement 405-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 est abandonné et sera remplacé prochainement par un nouveau projet de règlement.

#### **6.2 Règlement modifiant le règlement permis et certificats - adoption du règlement numéro 406-19 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02**

Le règlement 406-19 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02 est abandonné et sera remplacé prochainement par un nouveau projet de règlement.

**6.3 Règlement modifiant le PIIA – adoption du règlement numéro 407-19 règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 281-11**

Le règlement 407-19 modifiant le PIIA 281-11 est abandonné et sera remplacé prochainement par un nouveau projet de règlement.

**6.4 Règlement modifiant le règlement de construction –projet de règlement**

Le projet de règlement modifiant le règlement de construction est abandonné et sera remplacé prochainement par un nouveau projet de règlement.

**7. Contrats et services**

**7.1 Pavage Axion**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat d’asphaltage d’une partie de la montée de la Rivière des Fèves en 2018 et que les travaux n’étaient pas terminés à la satisfaction du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Axion, firme retenue pour les travaux, a finalisé les travaux requis en juin 2019 et suite à l’inspection du contremaître en voirie, monsieur Martin Bujold qui a constaté les corrections apportées, recommande le paiement de la facture en totalité;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-167

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

De procéder au paiement de la facture numéro 7316 de Pavage Axion d’un montant de 25 905.64 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

## **8. Ministère des Transports**

### **8.1 Problématique de fossé à la hauteur du 332, rang Double**

CONSIDÉRANT QU' une problématique a été relevée en lien avec le fossé à la hauteur du 332, rang Double, le fossé étant quasi inexistant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a relevé d'autres endroits sur le rang Double où le fossé nécessite un entretien sur le Rang Double;

ATTENDU QUE cette problématique engendre une accumulation d'eau ou de glace pouvant causer des risques d'accident;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-168

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au ministère du Transport du Québec de procéder, dans les plus brefs délais, à l'entretien du fossé sur toute la longueur du Rang Double pour la sécurité des usagers.

ADOPTÉ

### **8.2 Problématique de vitesse – 306, rang Double**

CONSIDÉRANT QU' une problématique a été relevée à la hauteur du 306, rang Double, les véhicules roulant au-dessus de la limite permise, soit 70 km/h;

CONSIDÉRANT QU' a cette hauteur du rang Double se trouve de nombreuses propriétés et que la vitesse élevée des véhicules n'est pas sécuritaire pour les résidents;

CONSIDÉRANT QUE cette route est sous la responsabilité du Ministère du Transport du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-169

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au Ministère du Transport du Québec de déplacer le panneau de 70 km/h en direction sud-est, soit direction Sainte-Clotilde d'environ 300 mètres, là où il y a moins de résidences.

ADOPTÉ

**9. Approbation PIIA**

**9.1 4, rue Terrasse Vincent**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement numéro 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 4, rue Terrasse Vincent;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter le remplacement du revêtement en vinyle en façade par un revêtement de type canexel de couleur gris-vision et le remplacement du revêtement en vinyle sur les côtés latéraux par un revêtement en vinyle de couleur gris-charcoal;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-170

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande du propriétaire requérant en lien avec les travaux projetés suivants :

# 19-06-21 – 4, rue Terrasse Vincent  
Remplacement du revêtement en vinyle en façade par un revêtement de type canexel de couleur gris-vision et le remplacement du revêtement en vinyle sur les côtés latéraux par un revêtement en vinyle de couleur gris-charcoal.

ADOPTÉ

## 9.2 173, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement numéro 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 173, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter le remplacement du revêtement en vinyle sur tous les côtés par un revêtement en canexel de couleur « red fox » ainsi que de peindre la toiture et les cadres de portes en noir;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-171

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande du propriétaire requérant en lien avec les travaux projetés suivants :

# 19-06-22 – 173, rue Principale  
remplacement du revêtement en vinyle sur tous les côtés par un revêtement en canexel de couleur « red fox » ainsi que de peindre la toiture et les cadres de portes en noir;

ADOPTÉ

## 10. Dérogation mineure

### 10.1 65, rue du Forgeron

CONSIDÉRANT QUE le lot 102-27, portant l'adresse civique 65, rue du Forgeron est situé dans la zone H-11;

- CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 65, rue du Forgeron;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la conservation de l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-172

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil refuse la demande du propriétaire requérant pour les motifs suivants:

# 19-06-23 – 65, rue du Forgeron

Une dérogation mineure visant à permettre la conservation de l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres. (voir les raisons au PV du CCU)

ADOPTÉ

## **10.2 316, chemin Grande Ligne**

- CONSIDÉRANT QUE le lot 42-1, portant l'adresse civique 316, chemin Grande-Ligne est situé dans la zone A-2;
- CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 316, chemin Grande Ligne;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal à une distance de 6.40 mètres de la ligne arrière;

19-07-173

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande du propriétaire requérant pour les motifs suivants:

# 19-06-24 – 316, chemin Grande Ligne

La dérogation mineure permettra la conformité de l'implantation du bâtiment principal à une distance de 6.40 mètres de la ligne arrière du lot.

ADOPTÉ

#### 11. Comité consultatif d'urbanisme – nouveau membre

CONSIDÉRANT le règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme numéro 205-02;

CONSIDÉRANT QU' il manque un membre au Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Lemieux consent à devenir membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;

19-07-174

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer madame Diane Lemieux membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉ

#### 12. Politique d'immobilisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquiert des biens en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE ces immobilisations doivent faire l'objet d'amortissement sur leur temps de vie utile;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-175

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil  
D'approuver la politique d'immobilisation telle que déposée.

ADOPTÉ

### **13 Finances**

#### **13.1 Flux de trésorerie**

Madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe explique le flux de trésorerie. Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'état du compte bancaire est de 628 539 \$ et qu'un solde de 737 569 \$ est anticipé au 30 juillet de l'année courante.

#### **13.2 Adoption des dépenses – Juin 2019**

19-07-176

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 11 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclusivement, totalisant un montant de 150 957.64 \$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au personnel désigné, certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉ

#### **13.3 Rapport financier au 31 mai 2019**

Le rapport financier mensuel du mois de mai 2019 de la secrétaire-trésorière adjointe est déposé.

### **14. Autorisation pour monsieur Charles Whissell**

#### **a) Autres fonctions du directeur général par intérim en complément des fonctions décrites à la résolution numéro 19-07-162**

19-07-177

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que M. Charles Whissell soit également confirmé dans les fonctions suivantes :

- ✓ Directeur de la voirie et responsable des travaux publics
- ✓ Inspecteur régional des cours d'eau municipaux
- ✓ Personne responsable de la surveillance des chiens errants
- ✓ Fonctionnaire responsable de l'application des règlements municipaux suivants :
  - Règlement sur le colportage
  - Règlement sur les systèmes d'alarme

ADOPTÉ

**b) Signataire autorisé effets bancaires**

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Whissell est entré en fonction le 8 juillet 2019 à titre de directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-178

Il est proposé monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer M. Charles Whissell signataire autorisé conjointement avec le maire, des chèques et autres effets bancaires à compter du 8 juillet 2019.

De révoquer l'autorisation de madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe à cet effet à compter de la même date.

ADOPTÉ

**c) Représentant autorisé chez Revenu Québec - clicSEQUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prendre part aux services de ClicSÉCUR pour réaliser des opérations en ligne entre autres via le service clicSEQUR offert par le ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le représentant actuel, M. Michel Morneau, a quitté ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier le 3 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Whissell occupera les mêmes fonctions à compter du 8 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner les personnes autorisées à transiger avec ces services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-179

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que monsieur Charles Whissell soit autorisé

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

Que cette résolution annule et remplace la résolution numéro 19-06-151.

ADOPTÉ

**15. Correspondance au conseil**

La liste de la correspondance est déposée.

**16. Rapport des élus**

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois de juin 2019.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette effectue son rapport du mois de juin 2019.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois de juin 2019.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois de juin 2019.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli effectue son rapport du mois de juin 2019.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois de juin 2019

## **17. Dépôt des rapports internes**

### **17.1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats**

Le rapport des permis de construction pour le mois de juin 2019 est déposé.

## **18. Varia**

### **.1 Entretien des fossés**

Le conseil informe que le processus pour l'entretien des fossés est en cours.

### **.2 Relevé de vitesse – chemin et montée Grande Ligne**

Le conseil va procéder à l'analyse des données du panneau d'indicateur de vitesse qui a été placé à l'intersection du chemin et de la montée Grande Ligne.

## **19. Deuxième période de questions du public**

Une citoyenne demande s'il est permis de se stationner sur la 205 à la hauteur de l'intersection de la montée Grande Ligne.

## **20. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h56.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe